

Amherst, le 11 mai 2020

Le conseil de la municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mai 2020 par visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Robert Cardinal

Daniel Lampron

Caroline Champoux

Robert Laperrière

Yves Duval

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Martin Léger, directeur général adjoint.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 puis jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 puis jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 et jusqu'au 13 mai par le décret *numéro 501-2020 du 6 mai 2020*;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

Il est proposé par

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Adoptée à la majorité

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 11 mai 2020**

**1. Ouverture de la séance**

2. **Ratification de l'ordre du jour**
3. **Ratification de la séance ordinaire du 14 avril 2020**  
Résolutions numéros 074.04.2020 à 092.04.2020 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 avril 2020
4. **Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2020**
  - 4.1. Déboursés du 01-04-2020 au 30-04-2020 pour un montant total de 372 928.72 \$ ; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 55 253.51 \$
5. **Correspondance**
6. **Administration générale**
  - 6.1. Adoption du Règlement 548-20 Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$
  - 6.2 Évaluation du personnel – Employé 05-0074
7. **Sécurité publique**
  - 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Avril 2020
8. **Travaux publics**
  - 8.1 Octroi de mandat – Fourniture de gravier TP2020-02
  - 8.2 Octroi de mandat – Entretien des terrains municipaux
  - 8.3 Octroi de mandat – Entretien horticole
  - 8.4 Lignage de rue – Budget supplémentaire
9. **Hygiène du milieu et environnement**
  - 9.1 Avis de motion - Règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
  - 9.2 Présentation du projet de règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles
  - 9.3 Patrouille verte – Achat d'accroches portes
10. **Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
  - 10.2 Demande d'usage conditionnel UC006-2020
  - 10.3 Nomination au Comité consultatif d'urbanisme
11. **Loisirs et culture**
  - 11.1 Camp de jour – Embauche de personnel
  - 11.2 Autorisation de signature - Protocoles d'ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides
12. **Histoire et patrimoine**
- 13- **Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14- **Période de questions**
- 15- **Levée de la séance**

1 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2 **RÉS 093.05.2020 RATIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en ajoutant les points suivant :

- 6.3 Avis de motion – Règlement numéro 550-20 décrétant une dépense de 2 661 000 \$ et un emprunt de 2 661 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux ;
- 6.4 Présentation du projet de Règlement numéro 550-20 décrétant une dépense de 2 661 000 \$ et un emprunt de 2 661 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux ;
- 6.5 Abrogation de la résolution 020.02.2020

Adoptée à la majorité

**3 RÉS 094.05.2020 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020, résolutions numéros 074.04.2020 à 092.04.2020 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

**4.1 RÉS 095.05.2020 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D'AVRIL 2020**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2020 au 30-04-2020 pour un montant total de 372 928.72 \$ ainsi que les salaires du personnel et la rémunération du conseil pour un montant 55 253.51 \$

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1 RÉS 096.05.2020 ADOPTION DU RÈGLEMENT 548-20 FIXANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS D'IMMEUBLES DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$**

CONSIDÉRANT l'avis de motion suivi de la présentation du projet de règlement 548-20 *fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$* donné à l'assemblée du conseil du 9 mars 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil adopte le règlement 548-20 Fixant le taux du droit de mutation applicable aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000\$.

Adoptée à la majorité

**6.2 RÉS 097.05.2020 ÉVALUATION DE PERSONNEL – EMPLOYÉ 05-0074**

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé 05-0074 réalisée par monsieur Marc St-Pierre, directeur général et monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général suite à cette évaluation;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil entérine la recommandation de monsieur Marc St-Pierre, directeur général et autorise l'ajustement salariale à la classe supérieure conformément à la politique de travail en vigueur.

Adoptée à la majorité

**6.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 550-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 661 000\$ ET UN EMPRUNT DE 2 661 000 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 550-20 décrétant une dépense de 2 661 000 \$ et un emprunt de 2 661 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux.

**6.4 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 550-20 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 661 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 661 000 \$ POUR EFFECTUER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LA RÉFECTION DES CHEMINS MUNICIPAUX**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 550-20 décrétant une dépense de 2 661 000 \$ et un emprunt de 2 661 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux.

**6.5 RÉS 098.05.2020 ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 020.02.2020**

CONSIDÉRANT la résolution 020.02.2020 par laquelle le conseil adoptait le règlement d'emprunt 542-20 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger cette résolution et de remplacer le règlement 542-20;

CONSIDÉRANT l'avis de motion déposé à la présente séance visant l'adoption prochaine du règlement 550-20 remplaçant le règlement 542-20;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil abroge par la présente la résolution 020.02.2020 par laquelle il adoptait le règlement 542-20 décrétant une dépense de 1 053 595 \$ et un emprunt de 1 053 595 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection des chemins municipaux.;

Adoptée à la majorité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – AVRIL 2020**

Monsieur le conseiller Yves Duval, dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'avril 2020.

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 RÉS 099.05.2020 OCTROI DE MANDAT – FOURNITURE DE GRAVIER TP2020-02**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres TP2020-02 visant la fourniture de gravier MG20 et MG56;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées suivantes;

<b>SOUSSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (AVANT TAXES) /TONNE</b>	
Les Bois Ronds Inc.	MG-20 :	16,99 \$
	MG-20 Concassé :	18,75 \$
	MG-56 Concassé :	16,50 \$
Entreprise Mar-Chal Inc.	MG-20 :	16,00 \$
	MG-20 Concassé :	21,00 \$
	MG-56 Concassé :	15,00 \$
Excavation R.B. Gauthier Inc.	MG-20 :	19,59 \$
	MG-20 Concassé :	21,04 \$
	MG-56 Concassé :	20,79 \$

CONSIDÉRANT que le mandat est octroyé globalement et non par item;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil accepte la soumission déposée par Entreprise Mar-Chal Inc., au montant de 16,00 \$ la tonne pour le MG20, 21,00 \$ la tonne pour le MG-20 concassé et 15.00 \$ \$ la tonne pour le MG56 concassé;

QUE l'acceptation de la soumission soit conditionnelle à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 550-20 par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 04 000 721

Adoptée à la majorité

**8.2 RÉS 100.05.2020 OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX**

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien des terrains municipaux pour les années 2020, 2021 et 2022;

Coût du contrat par coupe	2020	2021	2022
Hôtel de ville	\$132.00	\$133.00	\$134.00
Chalet des loisirs et terrain de balle	\$57.00	\$58.00	\$59.00
Caserne incendie	\$26.00	\$27.00	\$28.00
La Maisonnée	\$20.00	\$21.00	\$23.00

La Halte routière	\$47.00	\$48.00	\$49.00
L'Église	\$41.00	\$42.00	\$43.00
Parc de Rockway Valley	\$72.00	\$73.00	\$74.00

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil accepte l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien des terrains municipaux tels que plus amplement décrits à l'offre de services pour les années 2020, 2021 et 2022.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 522

Adoptée à la majorité

**8.3**                    **RÉS 101.05.2020**                    **OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN HORTICOLE**

CONSIDÉRANT l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2020 comprenant l'ouverture des jardins, l'entretien mi-saison, la fermeture des jardins et l'arrosage des boîtes à fleurs;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de monsieur Marc St-Pierre, directeur général;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil accepte l'offre déposée par Gaétan Larose Entretien paysager pour l'entretien horticole pour l'année 2020 comprenant l'ouverture des jardins, l'entretien mi-saison, la fermeture des jardins et l'arrosage des boîtes à fleurs au montant de 3 985,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 522

Adoptée à la majorité

**8.4**                    **RÉS 102.05.2020**                    **LIGNAGE DE RUE – BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**

CONSIDÉRANT que le mandat de lignage de rue à être réalisé au printemps 2020 n'inclut pas les lignes de côté des chemins de Vendée et de Rockway-Valley;

CONSIDÉRANT que pour une question de sécurité il y aurait lieu d'inclure également les lignes de côté pour ces chemins;

CONSIDÉRANT que pour ce faire un budget supplémentaire doit être prévu selon l'estimation déposée par monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise une dépense supplémentaire de l'ordre de 5 000.00 \$ avant taxes pour ajouter la peinture des lignes de rives au lignage déjà prévu au budget;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 32000 521

Adoptée à la majorité

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 549-20 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Madame la conseillère Caroline Champoux donne avis de motion qu'à une séance ultérieure sera présenté au conseil pour adoption le règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles.

**9.2 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 549-20 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau procède à la présentation du projet de règlement 549-20 concernant la collecte et le transport des matières résiduelles en informant que les principaux changements visent les « ICI » ainsi que la possibilité pour les résidences unifamiliales d'obtenir un deuxième bac noir selon les coûts prévus au règlement.

**9.3 RÉS 103.05.2020 PATROUILLE VERTE – ACHAT D'ACCROCHES PORTES**

CONSIDÉRANT que durant la saison estivale une patrouille verte sillonnera le territoire afin de sensibiliser les citoyens concernant la collecte sélective et notamment le début de la collecte des matières organiques:

CONSIDÉRANT que la patrouille verte devra respecter les consignes en lien avec la COVID-19:

CONSIDÉRANT que lorsqu'il sera impossible de rencontrer les citoyens la patrouille devra tout de même laisser une trace de leur passage :

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur Marc St-Pierre, directeur général, à faire l'achat d'accroches portes que la patrouille verte pourra laisser sur place lorsqu'il n'y aura personne sur place, le tout pour un montant de 600,00 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 45110 670

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général adjoint fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois d'avril 2020.

**10.2 RÉS 104.05.2020 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL UC006-2020**

Étude de la demande d'usage conditionnel # UC006-2020 telle que soumise pour la propriété sise au 454, chemin DU Lac-de-la-Grange à l'effet de permettre l'usage *Résidence de tourisme*.

CONSIDÉRANT la demande d'usage conditionnel UC006-2020 à l'effet de permettre l'usage Résidence de tourisme pour la propriété sise au 454, chemin du Lac-de-la-Grange;

CONSIDÉRANT l'avis public affiché le 24<sup>ième</sup> jour d'avril 2020 aux endroits prévus par le conseil ainsi que sur la propriété faisant l'objet de la demande;

CONSIDÉRANT les informations et documents déposés avec la demande d'usage conditionnel;

CONSIDÉRANT que le nombre de chambres offertes en location doit correspondre à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme à certaines conditions;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE la demande d'usage conditionnel afin de permettre l'usage de résidence de tourisme pour la propriété sise au 454, chemin du Lac-de-la-Grange soit acceptée conditionnellement à :

- Que le nombre de chambres à couchers offertes en location soit conforme à la capacité de l'installation septique desservant la propriété;
- QUE la résidence ne peut comporter plus de 4 chambres à coucher, soit une capacité de 8 personnes;
- Qu'une copie du règlement interne de location soit déposée à la Municipalité au moment de la demande de permis;
- Que le propriétaire s'engage par écrit à respecter et/ou faire respecter les règlements municipaux notamment en matière de nuisances;
- Qu'une personne responsable et demeurant sur le territoire d'Amherst ou à proximité de la résidence soit rejoignable en tout temps en cas de besoin;
- QUE le propriétaire s'engage à respecter les consignes gouvernementale en lien avec la COVID-19.

Adoptée à la majorité

**10.3**                    **RÉS 105.05.2020**                    **NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF**  
**D'URBANISME**

CONSIDÉRANT la démission de madame Francine Bergeron du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer un nouveau membre pour la remplacer;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil nomme monsieur Gilles Longtin comme membre du Comité consultatif d'urbanisme;

QUE le conseil remercie chaleureusement madame Francine Bergeron pour son implication et son dévouement à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme pendant plus de 10 ans.

Adoptée à la majorité

**11**                    **LOISIRS ET CULTURE**



**11.1**                    **RÉS 106.05.2020**                    **CAMP DE JOUR – EMBAUCHE DE PERSONNEL**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst met sur pied durant la saison estivale son camp de jour;

CONSIDÉRANT les consignes gouvernementales de santé publique en lien avec la COVID-19;

CONSIDÉRANT l’incertitude, à ce jour, sur la possibilité ou non d’organiser le camp de jour 2020;

CONSIDÉRANT que, malgré cette incertitude, il y a lieu de s’assurer d’être en mesure d’ouvrir le camp de jour 2020 aux citoyens, notamment au niveau des ressources humaines;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil entérine l’embauche des personnes suivantes à titre de moniteur au camp de jour pour la saison 2020 :

- Marie-Léo MacDonald
- Frédéric Richard

QUE cet embauche est conditionnelle à ce que le gouvernement autorise l’ouverture des camps de jour pour la saison estivale 2020 et, dans l’affirmative, en fonction des normes gouvernementales de santé publique encadrant leur ouverture.

Adoptée à la majorité

**11.2**                    **RÉS 107.05.2020**                    **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLES  
D’ENTENTES LIÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL AVEC  
LA MRC DES LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est signataire de l’*Entente de développement culturel* intervenue avec le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette entente, la Municipalité d’Amherst devra, au cours de l’année 2020, signer des protocoles d’ententes liés au développement culturel avec la MRC des Laurentides pour la réalisation de différents projets;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Marc St-Pierre, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les protocoles d’ententes à intervenir au cours de l’année 2020 avec la MRC des Laurentides, au montant maximal de 5 000 \$, liés au développement culturel et découlant de l’*Entente de développement culturel* intervenue entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications.

Adoptée à la majorité

**12**                    **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13**                    **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14**                    **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15

**RÉS 108.05.2020      LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 19h53

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général adjoint et  
secrétaire-trésorier adjoint

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire